

Le *Bulletin Infirmier du Cancer* est une revue trimestrielle créée par l'Association française des infirmiers en cancérologie (AFIC) pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels infirmiers, et a pour mission d'être le support d'informations multidisciplinaires pour la bonne pratique des soins en cancérologie. Il contribue aux échanges entre les soignants et aux partages d'expériences professionnelles. Chaque numéro contient un éditorial, des articles médicaux et/ou des articles sur les recommandations et bonnes pratiques en cancérologie et/ou des comptes rendus de réunions et congrès scientifiques, des revues de presse, un agenda, après acceptation des manuscrits par le comité de rédaction.

RÈGLES GÉNÉRALES

Les manuscrits doivent être transmis par e-mail (au format Word) à la rédaction de la revue, à l'adresse suivante : bulletininfirmercancer@jle.com
Les articles doivent être dactylographiés en format A4 (21 x 29,7), police calibre (corps 12), en double interligne dans la limite de 1 500 signes par page. Ils ne doivent pas dépasser une dizaine de pages, bibliographie non comprise. Les pages sont numérotées.

STRUCTURE DES ARTICLES

Titre. Il doit être court, attractif et informatif.

Auteurs. Les noms, prénoms, fonctions, lieu d'exercice et coordonnées des auteurs (adresse e-mail) seront mentionnés sous le titre.

Résumé. Il tient sur 5-10 lignes, est informatif et indique le but du travail, les principaux résultats et les conclusions.

Mots clés. Entre 3 et 10 mots essentiels liés au contenu de l'article.

Texte. L'article suivra le plan suivant : Introduction - Matériels et méthodes – Résultats – Discussion. Les chapitres successifs sont annoncés par des intertitres.

Illustrations. Les illustrations (photographies, figures, tableaux) seront fournies sur pages séparées. Les documents photographiques doivent être d'excellentes qualités et fournis au format jpeg ou tiff. Les tableaux doivent être fournis au format Word sous une vraie structure de tableau (lignes, colonnes). Les légendes doivent permettre la lecture et la compréhension des illustrations sans que le lecteur ne soit obligé de se référer au texte. Tous les tableaux et illustrations doivent être appelés dans le texte et numérotés par ordre d'apparition. Les illustrations reproduites d'articles ou de livres doivent indiquer les références exactes et être accompagnées de l'autorisation de reproduction par l'auteur et l'éditeur. Ces autorisations sont généralement délivrées via le site <https://www.copyright.com> (voir bouton "Get permission" disponible pour chaque article). Elles sont éventuellement payantes, toujours à la charge de l'auteur.

Sigles et abréviations. Ils doivent être explicités dès leur première apparition dans le texte. Ils seront précédés de leur intitulé global pour leur première apparition dans le texte. Par ex : Association française des infirmiers en cancérologie pour AFIC.

RÉFÉRENCES

Les références bibliographiques seront classées en fin d'article selon leur ordre d'apparition dans le texte, et elles seront appelées par un numéro entre crochets. Les références seront présentées de la façon suivante :

– **pour un article de revue**, les noms de tous les auteurs suivis des initiales de leurs prénoms, le titre complet de l'article (dans la langue d'origine), le nom de la revue (en italique et abrégé selon le style de l'Index Medicus), l'année, le volume, la pagination (première et dernière page de l'article). Par ex. : Anderson MJ, Higgins PG, Davis LR. Experimental parvoviral infection in humans. *J Infect Dis* 1985 ; 152 : 257-65 (bien respecter la ponctuation de cet exemple, notamment le point-virgule entre l'année et le volume, ainsi que le deux-points entre le volume et la pagination).

– **pour un chapitre de livre**, les noms de tous les auteurs suivis des initiales de leurs prénoms, le titre complet du chapitre (dans la langue d'origine). *In* : noms et initiales des éditeurs, titre du livre (en italique), la ville d'implantation de l'éditeur, le nom de l'éditeur, l'année de publication, la pagination (première et dernière page de l'article). Par ex. : Miller G. Epstein-Barr. Virus : biology, pathogenesis and medical aspects. *In* : Fields BN, Knipe DM, eds. *Virology*. New York : Raven Press, 1990 : 1921-58.

– **pour un livre**, les noms de tous les auteurs suivis des initiales de leurs prénoms, le titre complet du livre (en italique), la ville d'implantation de l'éditeur, le nom de l'éditeur, l'année de parution, les numéros de page. Par ex. : Ianossy G, Autran B, Miedema F. *Immunology of HIV infection*. Bâle : Karger AG, 1992, 115-26.

LIENS D'INTÉRÊTS

Les auteurs doivent tous déclarer leurs liens d'intérêts.

Qu'est-ce qu'un lien d'intérêt ?

Le terme « lien d'intérêts » recouvre tous les liens financiers, activités rétribuées, invitations, versements financiers ou relations familiales susceptibles d'influencer les auteurs dans la rédaction de leur article.

Faut-il mentionner tous les liens financiers dont un auteur peut bénéficier ?

Non : seulement ceux qui, en rapport avec le sujet traité, sont susceptibles d'influencer le jugement de l'auteur.

Les auteurs sont-ils tous concernés ?

Oui : tous les coauteurs d'un article, quels qu'ils soient, sont tenus de mentionner leurs liens d'intérêts.

Quand et où faut-il mentionner ses liens d'intérêts ?

Une déclaration de liens d'intérêts est envoyée aux auteurs au moment des épreuves : elle doit être signée par l'ensemble des coauteurs.

La rédaction se réserve le droit de renvoyer aux auteurs tout manuscrit dont la présentation ne serait pas conforme à ces recommandations. Elle se réserve également le droit de modifier la forme d'un manuscrit pour l'adapter au style de la revue.